

AGISSEZ



YWCA Vancouver



## PROGRAMME DU CODE D'ÉTHIQUE

Apportez la preuve de votre engagement à respecter des normes exigeantes

### INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

Comme vous êtes un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, vous êtes parfaitement conscient de la nécessité d'appliquer des normes exigeantes en matière de responsabilité et de transparence. Votre réputation au sein de la collectivité est votre atout le plus important et l'entretien de relations solides et ouvertes avec les personnes qui soutiennent votre action est votre principale priorité.

Le programme du Code d'éthique vous permet de répondre aux attentes des donateurs et de vous distinguer des autres organismes du secteur. Les organismes du programme sont autorisés à utiliser la marque de confiance du Code d'éthique, qui indique aux donateurs qu'ils respectent les normes de collecte de fonds et de responsabilité financière du Code. La participation à ce programme bénévole est réservée à tous les organismes de bienfaisance enregistrés canadiens, ainsi qu'aux associations canadiennes enregistrées de sport amateur.

Plus de 175 organismes de bienfaisance, représentant collectivement plus de 1 milliard de dollars de fonds collectés, ont adhéré au programme du Code d'éthique depuis son lancement en janvier 2008. Imagine Canada sensibilise le public à l'engagement du secteur de la bienfaisance à agir dans le respect de l'éthique et à la responsabilité, en collaboration avec ces organismes de bienfaisance.

« L'existence du Code donnera de la crédibilité au secteur dans son ensemble. Il renforce les organismes pour lesquels nous travaillons et les personnes auxquelles nous offrons nos services. »

Rob Donelson, président  
St. Joseph's Healthcare  
Foundation – Hamilton



### POURQUOI S'INSCRIRE AU PROGRAMME DU CODE D'ÉTHIQUE?

L'utilisation de la marque de confiance du Code d'éthique démontre clairement aux donateurs et au grand public que votre organisme s'engage à respecter les principes de l'éthique de la collecte de fonds et de la responsabilité financière. La participation à ce programme présente également les avantages suivants :

- reconnaissance officielle de votre participation à ce programme dans le site Web d'Imagine Canada et dans notre supplément annuel au magazine *Maclean's* consacré à l'éthique de la collecte de fonds;
- accès aux ressources et à l'assistance destinées à vous aider à mettre en œuvre le Code d'éthique efficacement;
- invitation à participer au moins une fois par an à un webinaire consacré à un thème pertinent et opportun;
- reconnaissance officielle de votre participation au programme dans CanaDon.org.

Le Code d'éthique sensibilise également les membres du conseil d'administration et du personnel à la collecte de fonds et à la responsabilité financière et vous sert de cadre de référence pour évaluer vos politiques et vos pratiques.

## QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE POUR M'INSCRIRE?

Les organismes de bienfaisance doivent s'engager à appliquer les principes directeurs du *Code d'éthique relatif à la collecte de fonds et à la responsabilité financière* et présenter les documents suivants pour pouvoir participer au programme du Code d'éthique :

- le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le Code d'éthique a été adopté,
- vos derniers états financiers annuels,
- votre dernier rapport annuel (s'il y a lieu),
- votre dernier formulaire de déclaration T3010A/B ou T2052,
- le contrat de licence signé afin de pouvoir utiliser la marque de confiance,
- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par un représentant de votre conseil d'administration, ainsi que par votre directeur général/chef de la direction,
- deux ans de frais de participation, calculés à partir du montant total de vos fonds collectés et de votre revenu gagné.

La trousse de candidature complète est téléchargeable à partir de l'adresse <<http://www.imaginecanada.ca/fr/codedethique>>.

« La responsabilité de faire le bien incombe aux organismes de bienfaisance, mais aussi celle de le faire bien, à cause du soutien qu'ils reçoivent. Le Code d'éthique leur permet d'en apporter la preuve aux donateurs. »

Christopher Libby,  
directeur général,  
Vancouver Opera



## FRAIS DE PARTICIPATION BISANNUELS

Imagine Canada perçoit des frais de participation bisannuels (correspondant à deux ans de participation) pour compenser le coût du programme. Il existe également des tarifs de groupe; prière de vous renseigner auprès d'Imagine Canada.



Aide à l'enfance Canada

### MONTANT DES FONDS COLLECTÉS ET DU REVENU GAGNÉ

### FRAIS DE PARTICIPATION

Inférieur à 100 000 \$	100 \$
100 000 \$ – 500 000 \$	350 \$
500 000 \$ – 1 million \$	550 \$
1 million \$ – 5 millions \$	750 \$
5 millions \$ – 10 millions \$	1 000 \$
10 millions \$ – 50 millions \$	2 500 \$
50 millions \$ – 100 millions \$	3 500 \$
Supérieur à 100 million \$	4 000 \$

Le Code d'éthique est généreusement soutenu par :



LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE<sup>SM</sup>

Le Code d'éthique des organismes de bienfaisance complète le code d'éthique de l'Association of Fundraising Professionals pour les collecteurs de fonds. Vous pouvez obtenir un complément d'information à <<http://www.afpnet.org/ethics>>.

**IMAGINE CANADA** 2, rue Carlton, bureau 600, Toronto (Ontario) M5B 1J3

**TEL. :** 416 597 2293, poste 228 1-800-263-1178, poste 228 **Téloc. :** 416-597-2294 **Courriel :** code@imaginecanada.ca

<http://www.imaginecanada.ca/fr/codedethique>

